Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 7 Ramadan 1447
25 Février 2026

N° 24

42ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **481**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **481**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **482**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **485**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **485**
Avis aux créanciers **489**
Convocations
Sociétés anonymes **490**
Sociétés à responsabilité limitée **494**
Divers
Avis au public **494**
Bilans et Comptes Financiers
Bilan de l'Office de l'Elevage et des Pâturages **496**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Avis au public

Dénomination sociale de la société : Société Communautaire locale Agricole "Al Badhra"

Forme juridique de la société : Société locale

Adresse du siège social : Boujlida Laroussa Siliana

Montant du capital social ouvert à la souscription : 6 000,000 dinars

Objet social de la société : Projet agricole intégré

Durée de la société : 99 ans

Date de dépôt du projet de statuts types : 28/01/2026

Nombre de parts sociales à souscrire : 12 parts

Valeur nominale de la part sociale : 500,000 dinars

Etablissement bancaire : Banque Nationale Agricole - Siliana

Période d'ouverture de la souscription : du 20/02/2026 au 02/03/2026

Avantages spécifiques prévus par les statuts types : Oui

Approbation des conditions de participation aux assemblées générales et d'exercice du droit de vote : Oui

Approbation des conditions relatives à la répartition des bénéfices et à la constitution des réserves : Oui

Convocation à l'assemblée générale constitutive : Via la plateforme

Lieu de l'assemblée générale constitutive : (non précisé).

Liste des fondateurs :

Nom et prénom :

Amir Bouhjar : Délégation Laaroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse Boujlida Siliana

Slim Oueslati : Délégation Laaroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse Boujlida Siliana

Mohamed Zribi : Délégation Laaroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse Boujlida Siliana

Skander Oueslati : Délégation Laaroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse Boujlida Siliana

Oussama Zribi : Délégation Laaroussa; Gouvernorat Siliana; Adresse Boujlida Siliana.

2026R00542SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE LE PATRIMOINE

S.A. AU CAPITAL DE 740.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : 6 RUE LUCIE FAURE 1000 TUNIS

I.U. : 432781 S/A/M

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire daté du 22/09/2025 et enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur le 31/12/2025, sous le numéro 25803722 Quittance n°M067412, il a été décidé ce qui suit :

1. Ratification des modes et délais de convocation de l'Assemblée Générale Extraordinaire

2. Transformation de la société en Société à responsabilité limitée et adoption de nouveaux statuts

3. Désignation d'un gérant.

Dépôt : un exemplaire du procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 05/02/2026.

2026400625SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE A PART SARL

AU CAPITAL DE 135 000 DT

6 RUE LUCIE FAURE TUNIS

I.U. : 1032866 D

En vertu du Procès-verbal de décisions collectives extraordinaires daté du 06/02/2026 et enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur le 06/02/2026, sous le numéro 26800341 Quittance n°M007183, il a été décidé le transfert du siège social au Rez-de-chaussée de l'Immeuble sis au coin de l'avenue Hédi CHAKER et de l'Avenue Chahrazed, Marsa Tunis.

Dépôt : un exemplaire du procès-verbal cité ci-dessus a été déposé au registre national des entreprises de Tunis le 18/02/2026.

2026400614SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Sté INSIDE

MF : 1047109Y

Adresse : Rue Du Cuivre Zone Industrielle Ben Arous

Selon procès-verbal de l'AG Extraordinaire tenue le 07/12/2025, enregistré à la Recette des finances El Yesminett le 22/12/2025 sous le N°25705149, Quittance N°M063993, il a été décidé la cession des parts de M. Imed et Zied BELHAJ YAHIA au profit de M. Maamoun BELHAJ YAHIA, et la mise à jour des statuts en conséquence. L'acte de cession, a été signé le 12/12/2025, enregistré à la Recette des finances El Yesminette le 19/12/2025 sous le N°25105103, quittance N°M063721.

Un Procès-verbal de l'AG Extraordinaire, a été tenu le 25/12/2025, enregistré à la recette des finances El Yesminett le 29/12/2025 sous le N°255055263, quittance N°M064961 prenant part de la réunion de toutes les parts en seule

main, décidant la transformation de la forme juridique en Sté Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (SUARL) et adoptant les nouveaux statuts mis à jour.

Les nouveaux statuts, ont été mis à jours, signés et enregistrés à la Recette des finances El Yesminett le 29/12/2025, sous le N°25705264, quittance N° M064962.

Tous ces documents, ont été déposés au Registre National des Entreprises le 14/01/2026 Quittance N°2026P35416690.

2026R00530SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé égalisé à la Municipalité Ariana le 4 Février 2026 et enregistré à la recette des finances Cité d'Administrative Ariana le 16/02/2026 Quittance (N°M019650) enregistrement (N°26200897) Rédigé par Maître Mohamed Khazri Avocat à la Cour d'Appel, sis : 06 avenue Ali balhouane, 3ème étage, Ariana ville 2080.

Monsieur Abdelaziz Ben Khelifa Ben Naser DHAOUIDI Domicilié Bezghaya Beni Khedach Médenine a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Helmi Ben Amar Ben Mohamed Ali AL OUNI Domicilié au 08 Rue Salambo Ariana exploité (Vente Fruit-Sec), avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée entre les mains du vendeur à son adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cette publication JORT.

Cette annonce a été publiée au journal Alchourouk daté le 20/02/2026.

2026R00513FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Aux termes d'un acte enregistré à la recette des finances kalaat snen el kef en date du 10/02/2026 quittance N°M001598 Mm noura bent ammar swayssi épouse awled gharbia titulaire de C.I.N n° 03788066 demeurant au n°48 cité Bourguiba kalaat snen a vendu à Mr hichem ben elbachir jmaii titulaire de C.I.N 08045543 demeurant à rue iben eljazar kalaat snen el kef tout le fonds de commerce sis à rue snen becha klaat snen, dont l'activité principale est la vente au détail de produits alimentaires et l'activité secondaire la vente d'autre produits notamment des épices.

Les oppositions seront reçues dans le local qui où le fonds de commerce est exploité dans le délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux le Quotidien et Achourouk du 18/02/2026 IP826/37.

2026R00517FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente fait à Gabès le 10/02/2026 et enregistré à la recette des finances le 11/02/2026 reçu N°M010473 d'enregistrement N°26201337.

Ms Mokhtar Ben Chadli Balghith résident d'habitude au 132 Cité Manara Gabès a vendu et cédé à Mr Omar Abdelfattah Ben Salah Lamine résident d'habitude à 299 rue Fadhel Ben Achour sidi boulbaba Gabès la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné au commerce «Café» au nom ZIGZAG sis 299 rue Fadhel Ben Achour sidi boulbaba Gabès.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur sis au lieu même des fonds de commerce 299 rue Fadhel Ben Achour sidi boulbaba Gabès, dans un délai de 20 jours à partir de cette publication sous peine de forclusion.

Cette annonce a été publiée aux journaux «Achourouk» et «Le Quotidien» le 17/02/2026.

2026R00519FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte enregistré à la Recette de Jerba le 27/01/2026 sous le numéro 26200619, Mme Ben youssef Najwa, demeurant à Houmt Souk Jerba, Titulaire de la CIN 05056957, a vendu à Mr Boumellassa Aymen titulaire de la CIN 13438279 demeurant à Houmt souk Jerba, la totalité du fonds de commerce exploité pour commerce de vêtements par détail et vente de vêtements prêts à porter sis à la Rue Boumeswer Houmt Souk Jerba.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de Maître Ben Hammouda Tarek Houmt Souk Jerba dans un délai de vingt jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux le Temps et Essabeh le 14/02/2026.

2026R00520FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 09/02/2026 enregistré à la recette des finances de Djerba en date du 12/02/2026 sous le n°26201039 quittance n°M019064, Mr Chariout Ismail demeurant à Ghueriani Smar Tataouine, a vendu à Mme Jbabli Mawaheb demeurant à Taourit Houmet Souk Djerba ; le fonds de commerce destiné à la vente de pizzas et de restauration légère, sis à l'avenue Habib Bourguiba Houmet Souk Djerba; et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues au local dans lequel est exploité le fonds de commerce, sis à l'avenue Habib Bourguiba Houmet Souk Djerba, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Un avis a été publié dans le journal Echourouk le 18/02/2026.

2026R00521FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 09/02/2026 enregistré à la recette des finances de Médenine le 09/02/2026

sous N°26200947 quittance N°M016012 Mr Fraj Hossine de nationalité Tunisienne, née le 29/4/1991 titulaire de la carte d'identité nationale N°06570818 délivrée à Tunis le 13/03/2024 demeurant à Ramada Tataouine a vendu à Mr Nourddine kharchoufi de nationalité Tunisienne, née le 16/02/1984 titulaire de la CIN N°06570818 délivrée à Tunis le 17/11/2014 résidant à la route ben Geurdane Médenine sud la totalité du fonds de commerce café Alyssa avec tous ses éléments corporels et incorporels sis à cité ennaser route de Gabès Médenine.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur et, ce, dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal le Quotidien le 19/2/2026.

2026R00522FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 05/01/2026, enregistré à la recette des finances Raoued le 13/02/2026 sous le numéro 26200779 quittance n°M022670, Mr MOKHTAR ben Ahmed ben Abdallah a cédé au profit de la Sté la Perfection Pâtissière Boulangerie, société en cours de constitution, représentée par Mr. ALI ben Saad ben Hssen ben Ammar, la totalité de son fonds de commerce exploité au local sis au 97 avenue Jaafar route de Raoued Ariana 2083 sous le nom commercial «BELEPI», dont l'activité consiste à «Boulangerie et Boulangerie - Pâtissière».

Les oppositions doivent être adressées entre les mains de la société acquéreuse à son domicile sis 97 avenue Jaafar route de Raoued Ariana 2083.

Un exemplaire du contrat vente est déposé au domicile élu pour l'acceptation des oppositions.

Un extrait de cet acte est publié au journal ECHOUROUK du 21/02/2026 p.14 sous le numéro IP226/1492.

2026R00524FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances de Grombalia le 18/2/2026 sous le N°26200805 Mme Hnana Thouraya titulaire de la carte d'identité nationale N°05372524 demeurant à Turky a vendu à Mme Ben Nsib Nada titulaire de la carte d'identité nationale N°09831656 la totalité du fonds de commerce due à l'exploitation du local commercial sis à la rue de la paix Grombalia.

Les oppositions doivent être déposées au bureau de maître Elkamel Neila sise à l'avenue Habib Bourguiba Grombalia dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis qui a été publié aussi au journal quotidien "ECHOUROUK" le 26/2/2026.

2026R00529FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notarié de donation établi par les deux notaires Guizani Mahfoudh et GZARA SAMIA en date du 16/08/2025 enregistré à la recette des finances de Jemmel le 06/02/2026 QUITTANCE N°M012423 Mme ANNIE CLERE, titulaire de la CIN n°14007391 et ses fils AMMAR KARIM titulaire de la CIN n°05574788 et AMMAR MEHDI titulaire de la CIN n°08453777 demeurant à MENZEL KAMEL cèdent au profit de Mr AMMAR HATEM demeurant à MENZEL KAMEL Titulaire de la CIN 08454583 la totalité DE SES PARTS de fonds commerce sis à MENZEL KAMEL BOULEVARD DE L'environnement avec tous ses éléments corporels et incorporels consistant en CAFE - MF 1353307K. Les oppositions se font entre les mains de donataire au local de fonds de commerce concerné dans un délai de vingt jours à partir de la parution de cette annonce au JORT.

Cet avis est publié au journal le Quotidien du 25/2/2026.

2026S00269FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par Acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Aboulkacem Echebbi Sfax le 18/02/2026 quittance n°MO17192 enregistrement n°26200781, SADOK KSOUDA CIN n°08818220 a cédé à la Sté ELECTRO WAHID SAADAOUI société en cour de développement, la totalité d'un fonds de commerce exploité au local sis à immeuble vénisia au rez-de-chaussée n°11 route de gremda Sfax, dont l'activité coiffeur et vente des produis cosmétiques, les oppositions éventuelles doivent se faire entre les mains du rédacteur de l'acte maître Turki Makram sis à l'avenue aboulkacem Echebbi Immeuble Ellysa centre n°203 Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cet avis au JORT.

Cet avis sera publié au journal Echourouk le 21/02/2026.

2026X00266FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un ASSP, en date du 11/02/2026, enregistré à la recette des finances Gremda Sfax en date du 18/02/2026 sous le n°26200560 Quittance n°M020469 Iskander Ben TAHER sis à la Rte Gremda Km2 Sfax C.I.N n°01310912 a vendu à Yasmine ben Abdallah sis à Cité essaltania rue 5504 Sfax C.I.N n°11134445 la totalité du fonds de commerce de photographe professionnel ainsi que le droit au bail revenant de la location du local sis à la route Gremda Km 3 Sfax.

Les créanciers peuvent consulter le contrat de vente au local sis à la route Gremda Km3 Sfax et produire leurs créances auprès de Maître Imen Hammami Khlif immeuble el Manar bloc c 1er étage bureau n°3 Sfax dans un délai de 20 jours à compter de la date de parution de cet avis au JORT Cet avis est publié aux journaux Achourouk et le Quotidien du 21/02/2026.

2026X00267FCCC2

Contrat de cession de fonds de commerce

Société Casafino

Matricule fiscal : 1960796Y

En vertu d'un contrat établi en date du 29/01/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 13/02/2026, sous le numéro 26201349, reçu n°M016285, Monsieur Nadhir Boussalmi a cédé à la société Casafino, identifiée sous le matricule fiscal n°1960796Y, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, aménagé en tant que projet industriel, sis 8, rue de la chimie, Sidi Rezig, Ben Arous.

Les oppositions relatives audit fonds de commerce sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal le Quotidien le 30/01/2026.

2026400612FCCC2

Contrat de cession de fonds de commerce

Société Casafino Auto

MF : 1960796Y

En vertu d'un contrat établi en date du 13/01/2026 et enregistré à la Recette des Finances de Mégrine le 28/01/2026, sous le numéro 6200800, reçu n°M010381, la société Restaurant Al Mayssa a cédé à la société Casafino Auto, identifiée sous le matricule fiscal n°1960796Y, la totalité du fonds de commerce, avec tous ses éléments corporels et incorporels, exploité en tant que projet industriel, sis 8, rue de la chimie, Sidi Rezig, Ben Arous.

Les oppositions relatives audit fonds de commerce sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans le journal le Quotidien en date du 30/01/2026.

2026400613FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte édité par Maître Afef Dridi en date du 10/02/2026 enregistré le 12/02/2026 à la recette des finances de Manouba n°26200641 (reçu n°M014181), Mme Amani Daboussi titulaire de la CIN n°09195792, demeurant à la Rue 5550 cité Khaled Ben Walid Manouba, a cédé à Mr Aymen Barhoumi, titulaire de la CIN n°07368332, demeurant à la Rue 7416 cité Khled Ben Walid Manouba, la totalité du fonds de commerce du local avec ses éléments matériels et moraux, sis au N°22 Rez-de-chaussée Bâtiment les jasmins N5, Immeuble les Oranges 2010 Manouba, qui correspond au commerce des livres, des journaux, des magazines et des produits en papier, les oppositions sont reçues dans les délais légaux au local du fonds de commerce mentionné ci-dessus, dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet extrait au JORT.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux : Essabah et Le Temps le 20/02/2026.

2026400622FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Riadh Oueslati, avocat à Tunis en date du 17 février 2026, enregistré à la Recette des Finances El Menzeh 9 à Tunis le 17 février 2026, Quittance n°13646, Enregistrement n°26200529, la société Univers Optique, S.A.R.L, ayant son siège social au 5 Avenue Tahar Ben Ammar, Manar 2, 2092, titulaire de l'identifiant unique N°0905291H a cédé à la société Kammoun Vision Kamoun Nabil & Compagnie, société en commandite simple, titulaire de l'identifiant unique n°1011414M, la totalité du fonds de commerce ayant pour activité la vente en gros d'équipements et matériels d'optique, la commercialisation de lunettes de vue et solaires, de lentilles de contact, ainsi que la fourniture de tous services y afférents, exploité dans le local n°103, au premier étage de l'immeuble sis au 5 avenue Tahar Ben Ammar, El Manar2, 2092 Tunis, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sur le paiement du prix de vente doivent être adressées chez Maître Riadh Oueslati, avocat à la cour de cassation, à son cabinet sis au 5, avenue Tahar Ben Ammar, 3ème étage, bureau n°117, Manar 2, 2092, Tunis et ce, durant un délai de vingt (20) jours de la date de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «La Presse» du 22/2/2026.

2026400624FCCC2

Location gérance libre

Location d'une partie d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé enregistré en date du 25/12/2025 à la recette des finances de la cité Mahrajène Tunis sous le n°25306828 quittance n°M067489 la société Extase S.A.R.L, identifiant unique n°1238459F représentée par son gérant légal, sise au 58 rue Jeled M.S Megrine Sidi Rzig a loué une partie de son fonds de commerce exploité au local sis au 10 Rue El Moez Menzah 1 Tunis à la société "Dynamic International" SARL identifiant unique n° 0900457Q sise au 58 Rue Jeled M.S Megrine Sidi Rzig et ce, afin de l'exploiter dans son activité commerciale et comme son établissement secondaire.

2026R00528FCCC3

Résiliation de location de fonds de commerce

Suivant contrat de Résiliation du fonds de commerce daté du 16/01/2026 enregistré à la recette des finances OUESLATIA sous le n°26300085 quittance n°M002007 entre la société SMETRAM INTERNATIONAL identifiant unique n°1426692/M et la société SMTT

identifiant unique n°1285020/Q les deux sociétés sont mis d'accord pour mettre fin à la dite location du fonds de commerce à partir du 15/11/2024.

2026S00268FCCC3

Location d'un fonds de commerce

(Gérance libre)

Conformément au contrat de location signé le 17/02/2026 et enregistré à la recette des finances de hammem sousse le 18/02/2026 sous le numéro 21946 ; monsieur Mohamed ben Essadek Mani a loué à madame Mariem Sghir l'intégralité du fonds de commerce spécialisé dans la vente de pièces de rechange automobiles situé à hammem sousse oued ksaiba chouket elarasa ; portant le numéro d'identification fiscale 000MA1337138-S.

La cession comprend tous les éléments matériels et immatériels du fonds.

Les oppositions; s'il y a lieu devront être formulées dans les délais légaux auprès du local commercial objet de la cession; dans le délai de 20 jours. Un extrait du contrat de location du fonds de commerce a été publié au journal Echourouk le 20/02/2026.

2026S00276FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de cité administrative de l'Ariana le 19/12/2025 sous le numéro 25307909 quittance N°M131727 Mme latifa bent taher ben said bou aissa Titulaire de CIN 00751351 délivrée le 08/12/2022 a loué la totalité du fonds de commerce ayant pour activité vente produits alimentaires sis au N°92 Rue Ibn Khaldoun Ariana 2080 à la société Ferchichi commercial titulaire du MF 1961388P, cette location est publiée dans le journal Le Quotidien en date du 06/02/2026.

2026400606FCCC3

Location Gérance Libre

Selon contrat enregistré à la recette des finances Mégrine le 10/02/2026, quittance n°M015242 enregistrement n°26301224, La société GAT Assurance ayant le matricule fiscal 673NPM/000 dont le siège social 92-94 Avenue Hédi Chaker Tunis Belvédère Mme. Sinda Awled Ahmed Ben Ali demeurant au 42 Rue Lyon Tunis a loué à Mme Mariem Bent Omar Al-Hammami, demeurant au 87 Avenue Taher Ben Ammar Menzeh9 le fonds de commerce sous forme de gérance libre destiné pour activité assureur sis au RDC Rue Farhat Hached Sidi Rezig pour une durée d'un an, à partir du 01/02/2026.

Les oppositions sont adressées aux deux parties mentionnées ci-dessus dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 25 Février 2026.

2026400617FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Dénomination : Forum National Tunisien

Nature : générale

Siège social : Immeuble Bouassida, Avenue Ettawfiq, 1er étage, Cité Riadh, Sousse, Tunisie.

Objectifs :

- Contribuer au soutien des catégories vulnérables et socialement marginalisées, en coordination avec les autorités compétentes.

- Renforcer le rôle de la société civile dans la diffusion de la culture du volontariat, de la citoyenneté et de la sensibilisation aux droits et devoirs.

- Etablir des relations de coopération avec des associations poursuivant des objectifs similaires, tant au niveau national qu'international, dans le cadre des relations diplomatiques de la Tunisie.

- Contribuer à la valorisation du rôle des femmes et des jeunes dans le développement du paysage culturel, en coordination avec les instances concernées.

Comité :

Présidente : Leila Ayari

Secrétaire Générale : Najlaa Weslati.

2026400623APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble aux enchères publiques

1/ Poursuivant :

Najwa soltani, fonctionnaire, élu son domicile au bureau de son avocat maître Mohamed Saïd Hammadi, avocat près la Cour de Cassation, dont le cabinet est situé au 55, rue Khaireddine Pacha, 3ème étage, Montplaisir, Tunis (M/F n°1107795/S)

2/ Partie Saisie :

Nasser ben mohamed ben ammar al-mathlouthi, titulaire de la carte d'identité nationale n°00246319, ouvrier, domicilié au 49, rue Tayeb Mehiri, La Marsa, Tunis, si nécessaire au bureau de son avocat Maître Sami rebii, dont le cabinet est situé au 8, rue des Etats-Unis d'Amérique, Belvédère, Tunis.

3/ Avocat Chargé de la Vente :

Maître Mohamed Saïd Hammadi, avocat près la Cour de Cassation, dont le cabinet est (situé au 55, rue Khaireddine Pacha, 3ème étage, Montplaisir, Tunis (M/F n°1107795/S)

4/ Immeuble à vendre :

Le bien objet de la vente est inscrit au registre foncier sous le n°130661 à Tunis, dénommé "Dar Al-Houria", correspondant à la parcelle (1)54 du plan de division du cadastre n°81667, situé à La Marsa, en bordure de la rue de France, d'une superficie totale de 379 m², subdivisé en 499 parts. Le débiteur, Nasser almathlouthi, en possède 157,372 parts sur 499, soit 119,527 m².

La propriété indivise comprend 157,372 parts, représentant 119,527 m², sur une parcelle de terrain sur laquelle est édifiée une construction située du côté intérieur gauche du bien, comprenant l'entrée, dont le débiteur à la jouissance

Le bien est situé au 49, rue Tayeb Mhiri, La Marsa et se compose comme suit :

- Rez-de-chaussée : exploitation commerciale d'une boulangerie et vente de produits de pâtisserie, louée pour un montant de 500 000 Dinars par mois. Le sol est en carrelage, les murs en briques, le plafond décoré en plâtre, et les lieux sont équipés en électricité, eau et climatisation.

- 1er étage : accessible par un escalier commun depuis la façade, comprenant un hall, une chambre, une salle arrière avec un escalier privé menant au 2ème étage, ainsi qu'une cuisine et des toilettes situées à gauche.

- 2ème étage : construction couverte comprenant un hall, une cuisine, des toilettes et des terrasses avant et arrière. Le bâtiment à cet étage est inachevé.

5/ Mise à Prix :

Cinq cent quatre-vingt-dix-sept milles sept cent cinquante et un dinars cent soixante-quatre millimes (597.751.164 D» Le tout frais en sus.

6/ Date et Lieu de la Vente :

Mardi 24/3/2026 devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Tunis à 09 Heures du matin et les heures qui suivent.

7/ Visite de l'Immeuble : Chaque jour de 9 Heures à 17 Heures.

8/ Conditions de participation à la vente : Pour participer aux enchères, il faut consigner le tiers de la mise à prix par voix d'avocat et obtenir l'autorisation de monsieur le gouverneur pour les non-Tunisiens.

2026R00525VEPA1

Adjudication aux enchères publiques

Suite à une saisie immobilière

La poursuivante : Société Comptoir Des produits Pharmaceutiques, SARL, M.F 0028075/R, son adresse de siège Route de Sousse Mesadine 4013 Msaken.

Le défendeur à la vente : Mohamed ben Fredj ben Ahmed JEMMELI, demeurant boulevard de l'environnement Monastir, CIN N°04146513.

L'avocat poursuivant : Maître Hassen TURKI, avocat, demeurant Avenue Tahar SFAR- Sousse, M.F 829770/Q.

Immeuble saisi et mis à la vente :

La totalité de l'immeuble revenant au défendeur objet du titre foncier n°16647 Monastir, dénommé «Dar Chadlia» sis à Monastir Route de la corniche et tout prés de l'ancien port et la place 03 août.

L'immeuble saisi consiste en un terrain à caractère d'habitation d'une superficie de 107 m² sur le quel a été édifié un immeuble qui contient un sous-sol qui se compose d'un appartement et un dépôt, un r.d.c qui se compose d'un appartement et un studio non habités, un 1er étage qui se compose d'un appartement occupé par le défendeur, un 2ème étage qui se compose d'un appartement et un studio habité, et un 3ème étage qui contient une terrasse au-dessus de l'ensemble du 2ème étage, ainsi la superficie bâtie est de 304 m².

Mise à prix : est fixée à six cent quatre-vingt et onze mille sept cent dinars (691.700.000d), frais en sus, selon l'expertise effectué par Issam SEKMA et Mohamed ATI en date du 12/09/2025.

Date et lieu de l'audience :

La vente aura lieu le mercredi 25 Mars 2026 à partir de 9 heures à la salle d'audience des criées au tribunal de 1ère instance de Monastir.

OBSERVATION : la visite de l'immeuble saisi est possible tous les jours de la semaine pendant la journée, et pour plus ample information consulter le cahier des charges au greffe du tribunal de Monastir ou au cabinet de l'avocat poursuivant. La participation aux enchères ne peut se faire qu'après consignation du tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie ou présenter un cheque certifié ou une garantie bancaire irrévocable avant la date de l'adjudication par l'intermédiaire d'un avocat.

2026S00267VEPA1

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Le Lundi 30.03.2026 à partir de 9h à la salle des criées près du Tribunal de 1ère Instance de Kairouan sera vendu l'immeuble suivant :

Poursuivants : Héritiers feu Abdesselem Ben Abdelkader, Sayadi 1) son fils Kéfi Abdelkader Sayadi - Médecin Légiste à la retraite - 2) sa fille Leila Hafida Sayadi retraitée 3) sa fille Najet Sayadi - retraitée - domiciliés à Monastir El hay 6- ayant élu leur domicile à l'étude de Me Bel Mahressia Ridha - avocat prés de la cour de Cassation -sis au 10 Place Farhat Hached Sousse -Matricule fiscal A P 000671110M.

Partie poursuivie : Abdallah Ben Taieb B.Abdallah Hammami CIN 019015135.

IMMEUBLE MIS EN VENTE :

Article unique : La totalité des 17675.218 parts indivises sur l'ensemble de 190702 parts du bien immobilier objet du titre foncier N°31066 Kairouan portant le nom de «ATTAYIBA» objet de la parcelle 75 sise à la délégation d'Echbika gouvernorat de Kairouan terrain agricole comprenant des oliviers, amandiers, pommiers et pêchiers en plus de parcelles irriguées.

Tout le bien immobilier est l'objet d'une hypothèque légale au profit de l'agence immobilière agricole pour la somme de 298d545 comme il est porté sur le certificat de propriété N°0815436 daté du 31.12.2025.

MISE A PRIX :

Article unique : 164067D430

Remarques : *Pour tous renseignements s'adresser au greffe du Tribunal de 1ère Instance de Kairouan ou à l'étude de l'avocat poursuivant Me Ridha Bel Mahressia au 10 Place Farhat Hached à Sousse.

La visite des lieux se fera tous les jours de 9h à 17h

-Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un Avocat ou ayant présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire.

Ne peuvent participer aux enchères que les personnes ayant obtenu l'autorisation de Mr le Gouverneur de Kairouan.

2026S00273VEPA1

VENTE IMMOBILIERE SUITE A UNE SURENCHERE

MAITRE ABDERRAZEK BELAAJ

Avocat auprès de la cour de cassation

RUE TAHAR SFAR - SFAX

Fixe : 74221424

L'adjudicataire : Ezzedine Sahnoun, titulaire de la C.I.N n°01211370, Gérant, son domicile élu est fixé au cabinet de son avocat Maître Abded Erazek Belaaj, sis au 16 rue Tahar Sfar, Bab Bhar, 3000, Sfax.

L'adjudicataire : Bassma Bent Mokhtar Arbi, titulaire de la C.I.N n°02735240, demeurant route Afrane Km 605, n°216, Gremda, Sfax.

L'avocat Surenchérisseur : Maître Abderrazek Belaaj - avocat auprès de La Cour de cassation, son bureau est sis à rue Tahar Sfar, 3000, Bab Bhar, Sfax

Le créancier poursuivant : La Banque Arabe De Tunisie représentée par son représentant légal, STE Anonyme, enregistré au Registre De Commerce sous le n°167001997B, son identifiant fiscal 14161Q, son domicile élu est fixé à ARABE De Recouvrements De Créances, immatriculé au Registre de Commerce De Tunis sous le n°B2449522006, son identifiant fiscal 974893NAM000 sis à l'avenue Taliran, n°5 étage n°8 - Tunis 1002.

L'Avocat du créancier poursuivant : Maître Hatem Doura avocat auprès de La Cour De Cassation, son bureau est sis à la route De Tunis, Centre Commercial et Résidentiel Bader Khzema Ouest 4051 Bloc B, Bureau 4.2 , Entant que chargé du suivi.

La Partie Saisie : La STE «MEDICA SUD PLUS» représentée par son représentant Légale en sa qualité de caution réelle - STE à responsabilité Limitée (SARL) - enregistrée au Registre National des Entreprises sous le n°584225K, sis à l'immeuble Palmarium Bloc «A» n°17, Sfax

L'immeuble Objet de La Vente : Tout l'immeuble objet du titre foncier n°88553 appelé «SADAKA», sis au 42 rue Majida Boulila, Résidence Ezzafir, à côté de la faculté de Médicine de Sfax, d'une superficie de 59m² ainsi que les parties communes estimées 173/1 0000, à déduire du titre foncier mère n° 60572, qui s'agit d'un appartement sis au 4ème étage de la résidence Ezzafir, à usage administratif, composé d'un salon, de deux chambres, d'une cuisine et d'une salle de bain.

Prix de Vente Après Surenchère : Cent vingt quatre mille vingt sept dinars et soixante-douze millimes (124.027.072DT) s'y ajoutent les frais de la présente affaire lesquels seront fixés lors de l'audience.

Remarque : Nul ne peut participer à la Surenchère sans l'assistance d'un avocat après avoir cosigné le tiers de la surenchère à la caisse de Dépôts et de Consignations, ou ayant représenté à cet effet un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable.

Date de l'audience : Lundi 06-04-2026 à partir de 09h00 et suivant, dans la salle des ventes immobilières du tribunal de Première instance de Sfax.

Conditions de Visite de L'Immeuble : L'immeuble peut être visité tous les jours de la semaine de 08h00 à 17h00. Pour plus d'informations il est possible de contacter le bureau du Maître Abderrazek Belaaj qui poursuit la vente après surenchère ou de contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax pour consulter le cahier des charges.

2026X00263VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble suite à une saisie immobilière

(Après réduction du prix de 40%)

Cabinet maître mahdi louati

Avocat à la cour de cassation

Rue Ahmed Aloulou immeuble Sirine 3ème étage bur 302 Sfax

Tél/Fax : 70032360

MF : 1365061/W/A/P/000

1) Le créancier poursuivant (en sa qualité de créancier hypothécaire) :

Hamza Abdelkafi, agriculteur, titulaire de la carte d'identité nationale n°07648847, demeurant à Houmet El Bey - Kairouan, ayant élu domicile auprès du cabinet de son avocat Maître Mahdi Louati, avocat admis auprès de la cour de cassation, dont le cabinet est sis à la rue Ahmed Aloulou, Résidence Sirine, 3ème étage, bureau n°302, Sfax.

2) Le débiteur poursuivi (en sa qualité de débiteur hypothécaire) :

Wassim koubâa, agriculteur, titulaire de la carte d'identité nationale n°08815352, demeurant au 256, avenue Bourguiba, Sakiet Ezzit, Sfax.

3) L'avocat poursuivant :

Maître Mahdi Louati, avocat, dont le cabinet est sis à la rue Ahmed Alloulou, Résidence Sirine, 3e étage, bureau n°302, Sfax.

4) Immeubles saisi et mis en vente :

La saisie immobilière a été pratiquée sur :

1) La totalité de l'appartement à ouverture sud, situé au deuxième étage (anciennement premier étage) de l'immeuble «koubâa» dénommé

«Al Amana 46», objet du titre foncier n°101000 Sfax, avec la quote-part de 36/3727 parties communes indivises et communes prélevées du titre foncier n°3775 Sfax.

L'accès se fait par escaliers et ascenseur électrique. Il se compose d'un couloir comprenant une cuisine orientée à l'est, d'une pièce centrale servant de salon, d'un second couloir comprenant une salle de bain orientée à l'est et d'une chambre orientée au sud donnant par une porte sud sur un balcon d'une superficie de 44 m², sis au lieu sus-indiqué. Il est limité au sud par la rue Majida Boulila, à l'est par l'appartement n° 45 et un couloir, au nord par un couloir d'accès et un second couloir avec escaliers et ascenseur, et à l'ouest par une cour de ventilation et l'appartement n°48.

2) La totalité de l'appartement à ouverture est, situé au premier étage (anciennement étage intermédiaire) de l'immeuble « koubâa » dénommé « Al Amana 25 », objet du titre foncier n°100980 Sfax, avec la quote-part de 39/3727 parties communes indivises et communes prélevées du titre foncier n" 3775 Sfax. L'accès se fait par escaliers et ascenseur électrique. Il se compose d'un couloir comprenant une cuisine orientée au nord, de deux chambres orientées au sud et d'une salle de bain orientée à l'est, pour une superficie de 46 m², sis au lieu sus-indiqué. Il est limité au sud par un couloir derrière lequel se trouve l'appartement n°28, une cour de ventilation, des escaliers et un ascenseur, à l'est par un couloir d'accès et l'appartement n°26, au nord par une rue, et à l'ouest par la parcelle n°24 et une cour de ventilation.

Les deux appartements sont anciens, dans un état moyen, crépis intérieurement et extérieurement, couverts en hourdis et béton armé, avec sols carrelés en grès. Les cuisines et salles de bain sont revêtues de faïence, équipées d'électricité et d'eau courante. Ils sont situés dans une zone résidentielle et commerciale de bonne qualité.

5) Mise à prix :

La mise à prix des deux immeubles saisis est fixée après réduction du prix de 40% comme suit :

1- L'immeuble objet du titre foncier n°100980 Sfax dénommé «Al Amana 25» à la somme de trente neuf mille sept cent quatre vingt dinars (39.780.000 DT).

2- L'immeuble objet du titre foncier n°101000 Sfax dénommé «Al Amana 46» à la somme de trente huit mille deux cent vingt dinars (38.220.000 DT).

Auxquels s'ajoutent les frais fixés par le tribunal à 3180.467 dt pour les deux immeubles, outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

6) Date et lieu de l'adjudication :

La vente aux enchères aura lieu à la salle des audiences des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax, sis à l'avenue Victor Hugo - Sfax, le lundi 06 avril 2026, à 9 heures du matin et les heures suivantes.

7) Visite de l'immeuble :

La visite des immeubles est possible tous les jours de la semaine durant les heures administratives.

Toute personne désirant participer à l'enchère devra consigner, par l'intermédiaire d'un avocat, un montant équivalent au tiers de la mise à prix avant la date de l'audience. Les étrangers doivent, au préalable, obtenir l'autorisation du Gouverneur de la région.

Pour plus d'informations, il est possible de contacter le cabinet de l'avocat chargé des poursuites, Maître Mahdi Louati, sis à la rue Ahmed Aloulou, Résidence Sirine, 3e étage, bureau n°302, Sfax, ou le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax, où le cahier des charges a été déposé.

2026X00265VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un immeuble immatriculé

A la suite d'une saisi immobilière après réduction du prix de 40%

Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE

MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN

Avocat auprès de la cour de cassation

26, rue Ahmed Tlili complexe zarrouk, n°44 Tunis

Tél : 71 335949

MF : 1912769B

1- Le créancier saisissant et poursuivant : Albaraka Bank Tunisia au nom de son représentant légal, S.A, inscrite au registre national des entreprises sous le N°031041 F, sis à l'avenue Echikh Elfadhel Ben Achour Centre Urbain Nord,1082 Tunis, en sa qualité de créancier poursuivant.

2- Le débiteur sujet de la saisie : 1) Mme Sana bent Abdelaziz Hamrouni, CIN n°00297487 en sa qualité de garante solidaire, demeurant au 10 rue de Carthage Eddanden.

2) Mr Ridha ben Mohsen Younsi, CIN n°04634109 en sa qualité de garant solidaire, demeurant au 3 rue de Zarzouna Khaznadar tunis.

3- L'avocat poursuivant : Société TAHRI AVOCATIE ET ARBITRAGE, représentée par son gérant MAITRE TAHRI ABDELMOUMEN avocat auprès de la cour de cassation, demeurant au 26, rue Ahmed Tlili complexe Zarrouk, n°44 Tunis.

4- Désignation de l'immeuble objet de la saisie : Il s'agit de l'immeuble saisi pour toutes les parts indivises propriété des deux garants solidaires, pour Mme Sana Hamrouni superficie de 833.5 parts et pour Mr Ridha Younsi superficie de 1666.5 parts indivises du même immeuble immatriculé dénommé «Bousetta et Eddous et Belhaj Amor» objet du titre foncier N°11521 Manouba, situé dans la région de Sanhaja gouvernorat de Manouba, composé du lot de terrain partie du titre foncier en propriété commune, délimité par une route non goudronnée en ouest, un terrain clôturé de tierce propriété en est, un terrain d'oliviers de tierce propriété au sud et une piste non goudronnée au nord, la région est classée agricole avec envahissement progressive par

les constructions, elle est équipée d'eau potable et de l'électricité sans les autres équipements publics, les parties saisies se situent dans un terrain de 2500 m² comportant 21 oliviers, avec une partie de 2200 m² clôturée, le reste inclus dans la route, selon le rapport de l'expert désigné Mr Mohamed Elhedi ben Mariem.

5- Mise à prix : La mise à prix a été fixée pour le montant de trois cent seize mille deux cent dinars (316.200,000 D) après réduction du prix de vente de 40 % outre les frais de poursuite qui ont été fixés à cinq mille cent huit dinars 058 millimes (5108.058 d) par le tribunal lors de l'audience du 11 février 2026, en plus des frais de poursuite complémentaires qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

6- Tribunal, date et lieu de vente : la vente de la totalité du terrain saisi sera devant la chambre des criées auprès du tribunal de première instance de Manouba le mercredi vingt cinq mars deux mille vingt six (25/3/2026) à partir de 9h du matin.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours sur les lieux.

2026400616VEPA1

Avis aux créanciers

Société FLEXIPACK S.A.

Siège social : Z.I. Sidi El Hani - Sousse

I.U : 0879018Q

En vertu d'une décision rendue par la Chambre Commerciale du Tribunal de 1ère Instance de Sousse 1 en date du 16 février 2026 affaire n°231/33, le commissaire à l'exécution Mr. Ismail SBAI, ayant le siège au cabinet n°10 immeuble EL Baraka avenue Tahar Sfar - Sousse 4000, informe le public que le dernier délai pour l'envoi des offres relatives à :

- La vente d'un immeuble immatriculé d'une superficie de 3890 m² sis à la zone industrielle Sidi El Hani-Sousse, sachant que la mise à prix est fixée à 930.950,140 dinars après la réduction de 50 % du prix initial.

- La cession d'une entreprise sise à Zaouiet Sousse, sachant que la mise à prix est fixée à 1.321.871 ,205 dinars après la réduction de 50 % du prix initial.

Est prolongé au 27 mars 2026. Toute personne désirant participer à ces appels d'offres pourra visiter l'entreprise ou le terrain après avoir retiré le cahier des charges contre paiement de 300 dinars. Pour plus de renseignements veuillez appeler le 53.892.070.

2026S00274VEPA2

APPEL D'OFFRES N°04

VENTE D'UN LOT DE TERRAIN

APPARTENANT AU GERANT FAILLI

DE LA SOCITE EN FAILLITE SIS A SAHLINE MONASTIR

PUREX - SARL

CAPITAL : 60.000,000 DT

ID u : 0023282 A

N° D'AFFILIATION A LA CNSS : 13449553

SIEGE SOCIAL : ZAOUIT SOUSSE Avenue 7 Novembre SOUSSE

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de SOUSSE sous le N° 216 en date du 16/02/2026, il a été décidé de charger le syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED de compléter les annonces légales pour la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier N° 45213 avec une mise à prix fixée à : 90.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem BEN KHALED son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges GORSE 4000 SOUSSE (73217330- 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem BEN KHALED à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR Appel d'offres relatif à l'acquisition de terrain dans le cadre de la faillite de la société PUREX Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 10 Avril 2026.

2026S00275VEPA2

Distribution des deniers

République Tunisienne Ministère de la Justice

Tribunal de 1ère instance de L'ARIANA Chambre de distribution

Le claire de la chambre de distribution des deniers de Tribunal de 1ère instance de L'Ariana informe qu'il y'aura une distribution de cent quatre vingt seize Mille neuf cent trente quatre Dinars et 293 millimes (196.934,293d) Montant consigner à la recette des finances de l'Ariana à la date du 20/02/2024 selon quittance n°M007609 sur initiative de Maître Dhaker MAGROUN pour le compte d'Amen Bank contre Jamel ALLALA et autres.

Suite à la quelle une affaire a été enrôlée sous le numéro 290 dont tout créancier présumer doit dans les 30 jours présenter ses titres de créance.

Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du Tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu

Les dispositions du présent article doivent à peine de nullité être rappelées dans les avis insertion et sommation prévus aux deux articles précédents.

2026400604VEPA2

AVIS DE DISTRIBUTION

Monsieur le Greffier de la chambre de distribution des deniers du tribunal de

première instance de la Manouba annonce qu'un montant de : (292.546.000 D) sera distribué, lequel a été déposé au Fonds des dépôts et des consignations le 23/03/2021,

Selon le reçu numéro : M020233, sous l'initiative de Maître Mohamed Slim Bouderbala, Au profit : de la Banque Tunisian Saudi Bank «TSB», à l'encontre de Mr Lotfi Ajroud titulaire de la CIN n°00586504.

Une affaire de distribution des deniers a été enrôlée sous le numéro 145.

Ainsi tout créancier potentiel doit présenter ses preuves de créance au greffe du tribunal concerné dans un délai de trente jours à compter de la date de publication de cette annonce, faute de quoi il perd son droit de collocation. L'article 468 du Code de procédure civile et commerciale dispose :

«Dans les trente jours de la publication au Journal Officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, Produire ses titres de créance au greffe du tribunal, avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu. Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité, être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2026400605VEPA2

Publication Tableau des Créances

Règlement Judiciaire N°51 - Faillite N° 91

Société de Mise en Valeur et Développement Agricole "ZIN-A" en Faillite

SA - Capital : 500.000 DT

Identifiant Unique : 0433986 J

Siège social : 7 Route Bjaoua Oued Ellil - Manouba

CNSS : 462008/94 et 223288/91

Suite à l'approbation du Juge de la faillite du TPI de Manouba le 17/02/2026 du tableau des créances de la Sté de Mise en Valeur et Développement Agricole "ZINA" en Faillite enregistré au greffe du Tribunal sous le N° 2320.

Le Syndic de la faillite informe tous les créanciers que le délai des oppositions sur ledit tableau est de 10 jours à compter de la date de la publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Pour tout renseignement veuillez-vous adresser au cabinet du Syndic de la Faillite Mr Jalel HADDAD sis au, 1, Rue 2 Mars 1934 Carthage Byrsa 2016 Tunis.

Tél : 71 277 191 - E-mail : jalel.hadad@orange.tn.

2026400609VEPA2

Changement d'un administrateur de justice

En vertu de la Décision de changement dans l'affaire n°87 concernant la société "Maretap", rendue par le tribunal de première instance de Tunis sous le numéro 393 du 16 février 2026, Mme Abir Jabri Waslati est nommée administratrice judiciaire de la société "Maretap" au lieu de Mme Nour houda Abbessi, et le chef du département Liquidation est désigné juge de surveillance. Toute personne intéressée est priée de contacter l'administratrice judiciaire à son cabinet situé au 11, rue de la Capitale d'Alger, bâtiment 2, 2ème étage, à Tunis.

2026400610VEPA2

Vente immobilière

La liquidatrice judiciaire, Mme Ouertani Awatef, annonce, conformément à une autorisation délivrée par le juge commissaire dans le dossier de liquidation de l'affaire 89429 le 12/2/2025, et une autorisation délivrée le 27/1/2026, de vendre une propriété située au n°80 rue Er-Rasm El Bayani Cité Boughatfa Ezzahrouni Al Hrairia Tunis. Ceux qui souhaitent acheter doivent obtenir le cahier des charges auprès du liquidateur situé au bâtiment Al-Faudaili, premier étage, bureau n°103, route Mater, km 7, Manouba, ou appeler le 96499466 et la date limite pour recevoir les offres sera le 20/03/2026.

2026400615VEPA2

Décision de distribution

Société "Afripack en liquidation"

SA

Capital : 250000 DT

MF : N°0040839P

N° RNE : B1160201997

Le liquidateur de la société annonce que suite à la dissolution de la société qu'il a été décidé conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales, le partage du boni de liquidation. Un état de partage est mis à la disposition des créanciers au bureau de l'assistant du liquidateur sis au 92 rue 8600 Charguia1 Tunis, tél : 71 206 350.

Toute personne intéressée par le partage peut faire opposition au bureau du liquidateur dans un délai de quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de la publication.

2026400618VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société LE RECOUVREMENT

S.A AU CAPITAL DE 300.000 DINARS

SIEGE SOCIAL : CHEZ AMEN BANK AVENUE MOHAMED V - TUNIS

R.N.E. : Y0789687

Messieurs les actionnaires de la Société Le Recouvrement sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le

Mercredi 18 Mars 2026 à 08 heures au siège social de la société sis à Tunis, chez AMEN BANK Avenue Mohamed V et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2025.

2- Lecture des rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2025.

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales et des états financiers pour l'exercice 2025.

4- Quitus aux membres du Conseil d'Administration et à la Direction Générale.

5- Affectation du résultat de l'exercice 2025.

6- Echéance de mandat et nomination d'un commissaire aux comptes.

7- Fixation du montant des jetons de présence et des rémunérations des comités pour l'exercice 2026.

8- Questions diverses.

Conformément aux articles 31 et 32 des statuts de la Société LE RECOUVREMENT, l'Assemblée Générale se compose de tous les titulaires d'actions, libérées des versements exigibles.

Les titulaires d'actions nominatives peuvent assister à l'Assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen d'un pouvoir à déposer au siège social, au moins trois jours avant la réunion.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège social et ce durant le délai légal.

2026R00531SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SICAR AMEN

SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL RISQUE

AU CAPITAL DE 2.500.000 DE DINARS

SIEGE SOCIAL : CHEZ AMEN BANK AVENUE MOHAMED V - TUNIS

RNE : 0645357 L

RC : B168021999

Messieurs les actionnaires de la société SICAR AMEN sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 24 Mars 2026 à 11 h au siège social d'AMEN BANK sis à Avenue Mohamed V - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2025 ;

2) Lecture du rapport Général du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025 et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2025 ;

3) Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif à l'exercice 2025 et approbation des conventions réglementées régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

4) Quitus aux administrateurs ;

5) Affectation du résultat relatif à l'exercice 2025 ;

6) Arrivée à échéance de mandat, nomination des administrateurs;

7) Arrivée à échéance de mandat, nomination d'un commissaire aux comptes;

8) Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2026.

Conformément aux articles 29-36 et 39 des statuts de la société SICAR AMEN, l'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires possédant dix actions ou plus, toutefois les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux.

Les documents destinés à cette Assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2026R00532SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE ECOLE SUPERIEURE PRIVEE DE TUNIS SCHOOL OF BUSINESS

«ESB SA»

Société Anonyme

Au capital de 2.000.000 de Dinars

Matricule Fiscal : 1448512/L

RC : B0363422016

Siège social : Lot N°05 Zone Industrielle Chotrana II - 2083 Pôle Technologique - El Ghazala

Les actionnaires de la société anonyme dite Ecole Supérieure Privée de Tunis School of Business «ESB S.A.», sont convoqués en assemblée générale ordinaire le 31 Mars 2026 à 10h00, au Lot N°47 Zone Industrielle Chotrana II, 2083 Pôle Technologique El Ghazala, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration relatif à la gestion de la société au cours de l'exercice 2023/2024;

2. Lecture du rapport général et des rapports spéciaux du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31/08/2024;

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société au cours de l'exercice 2023/2024;

4. Approbation des états financiers arrêtés au 31/08/2024 ;

5. Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/08/2024;

6. Approbation des conventions réglementées;

7. Quitus aux administrateurs;

8. Fixation des jetons de présence;

9. Pouvoir et formalités.

2026R00534SANB3

Société VAGA LABORATORIES

Société Anonyme

Siège Social : Lot N° 49 Zone Industrielle Béja Nord

Capital Social : 7 229 500dinars

Identifiant Unique : 1597731A

Matricule Fiscal : 1597731AAM000

Mesdames et monsieur les actionnaires de la société VAGA

LABORATORIES sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi 24 mars 2026 à 10 :30h, au siège social de la société, pour se délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode, des délais et de tenue de convocation de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire

2. Lecture et discussion du rapport du conseil d'administration destiné à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour l'exercice clos le 31 décembre 2024,

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024,

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et des conventions réglementées,

5. Affectation des résultats l'exercice 2024 ;

6. Approbation des comptes courants actionnaires arrêtés par le conseil d'administration au 31/12/2024

7. Quitus aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2024 et fixation des jetons de présence,

8. Approbation de la cooptation des nouveaux administrateurs au titre des exercices 2025 et 2026

9. Pouvoirs pour accomplir les formalités de publicité légale.

Les documents de l'Assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires au siège social de la société.

2026R00535SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale des associés

Société WATANY ETTISALAT

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL DE : 6.857.500 DINARS

SIEGE SOCIAL : CARTAGENA CENTRE 2ème étage, JARDINS DE CARTHAGE, MARSA TUNIS 1053

BUREAU 9/10/14

IDENTIFIANT UNIQUE : 1303128G

En vertu de l'ordonnance n°78697 du tribunal de première instance de Tunis de 09 Décembre 2025 le liquidateur Monsieur Mondher Hamdi convoque l'assemblée générale des associés qui se tiendra MERCREDI LE 25 MARS 2026 à 14H à notre Bureau sis à l'immeuble n°02, 2ème étage route Mjez El Beb cité Bougatfa 2 Sidi Hcine Tunis et ce, pour délibérer sur les points suivants :

- La situation financière de la société.

- Demande l'autorisation pour vendre les biens de la société.

- Le plan de liquidation qui sera appliqué.

2026R00536SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société TAV Tunisie SA

T A V Tunisie SA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 245.000.000 DT

SIEGE SOCIAL : RUE DE LA BOURSE CITE LES PINS, IMMEUBLE HORIZON BLOC B 3EME ETAGE, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1003493G - RNE TUNIS

MATRICULE FISCAL : 1004393 G/P/M/000

Conformément aux dispositions des articles 274 et 275 du Code des Sociétés Commerciales, ainsi qu'aux statuts de la société TA V Tunisie SA (ci-après "la Société"), société anonyme au capital de 245 000 000,000 Dinars Tunisiens, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1003493G, et ayant pour matricule fiscal le n°1003493/G/P/000, dont le siège social est situé à Rue de la Bourse, Cité les Pins, Immeuble "Horizon", Bloc B, 3ème étage, 1035 Les Berges du Lac II, Tunis, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Franck Mereyde a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société à une Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette Assemblée Extraordinaire Ordinaire se tiendra le 12 mars 2026 à 10 heures (10h00) à l'Aéroport International d'Enfidha-Hammamet (ou par visioconférence).

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ratification des délais et modes de convocation;

2. Décision concernant la continuité de l'activité de la Société, sur la base de ses états financiers de l'exercice 2023 et en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Transfert du Siège Social de la Société et modification subséquente des Statuts;

4. Questions diverses; et

5. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assister à cette Assemblée Générale.

2026S00270SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TAV Tunisie SA

T A V Tunisie SA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 245.000.000 DT

SIEGE SOCIAL : RUE DE LA BOURSE CITE LES PINS, IMMEUBLE HORIZON BLOC B 3EME ETAGE, LES BERGES DU LAC II, 1053, TUNIS - TUNISIE

IDENTIFIANT UNIQUE : 1003493G - RNE TUNIS

MATRICULE FISCAL : 1004393 G/P/M/000

Conformément aux dispositions des articles 274 et 275 du Code des Sociétés Commerciales, ainsi qu'aux statuts de la société TA V Tunisie SA (ci-après "la Société"), société anonyme au capital de 245 000 000,000 Dinars Tunisiens, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1003493G, et ayant pour matricule fiscal le n°1003493/G/P/M/000, dont le siège social est situé à Rue de la

Bourse, Cité les Pins, Immeuble "Horizon", Bloc B, 3ème étage, 1035 Les Berges du Lac II, Tunis, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Franck Mereyde a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société à une Assemblée Générale Ordinaire.

Cette Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le 12 mars 2026 à 11 heures (11h00) à l'Aéroport International d'Enfidha-Hammamet (ou par visioconférence), à l'effet de statuer sur l'approbation des états financiers de l'exercice 2024.

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ratification des délais et modes de convocation;

2. Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

3. Lecture des rapports des Co-Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

4. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2024 ;

5. Affectation des résultats au titre de l'exercice 2024 ;

6. Prise d'acte de la démission d'un administrateur et la nomination d'un nouvel administrateur au sein du Conseil d'Administration de la Société;

7. Renouvellement des mandats de certains administrateurs;

8. Nomination d'un nouveau Co-Commissaire aux Comptes de la Société;

9. Questions diverses; et

10. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assister à cette Assemblée Générale.

2026S00271SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société TAV Tunisie SA

T A V TUNISIE SA

SOCIETE ANONYME

AU CAPITAL SOCIAL DE 245.000.000 DT

SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE MOLKA A-11, AVENUE DE LA BOURSE, LOTISSEMENT LES JARDINS DU LAC, LES BERGES DU LAC II, LA MARSA 1053, TUNIS - TUNISIE.

IDENTIFIANT UNIQUE : 1003493G - RNE TUNIS

MATRICULE FISCAL : 1004393 G/P/M/000

Conformément aux dispositions des articles 274 et 275 du Code des Sociétés Commerciales, ainsi qu'aux statuts de la société TA V Tunisie SA (ci-après "la Société"), société anonyme au capital de 245 000 000,000 Dinars Tunisiens, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°1003493G, et ayant pour matricule fiscal le n°1003493/G/P/M/000, dont le siège social est situé au Bureau A-11, Immeuble Molka, Avenue de la Bourse, lotissement Les Jardins du Lac, les Berges du Lac II, la Marsa 1053, Tunis - Tunisie, le Président du Conseil d'Administration Monsieur Franck Mereyde a l'honneur de convoquer les actionnaires de la société à une Assemblée Générale Extraordinaire.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire se tiendra le 16 mars 2026 à 10 heures (10h00) à l'Aéroport International d'Enfidha - Hammamet (ou par visioconférence).

L'ordre du jour sera le suivant :

1. Ratification des délais et modes de convocation;

2. Décision concernant la continuité de l'activité de la Société, sur la base de ses états financiers de l'exercice 2024 et en application de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales;

3. Questions diverses; et

4. Pouvoirs en vue des formalités.

Les actionnaires sont invités à prendre toutes les dispositions nécessaires pour assister à cette Assemblée Générale.

2026S00272SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE

«Global Payment Gateway S.A»

Société Anonyme

Au capital de 1347 000,000 TND

Siège Social : Pôle technologique El Ghazala - 2088 - Ariana

Le conseil d'administration décide de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire pour le mardi 24 Mars 2026 à 10h00 au siège social d'Alternative Capital Partners Partners sis à l'Immeuble Yosr, Apt 9 & 10, Rue du lac Victoria Les Berges du Lac 1053 Lac sis au Lac pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Entériner le mode et le délai de la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire;

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ;

- Approbation des conventions réglementées;

- Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;

- Quitus aux administrateurs ;

- Pouvoirs pour l'accomplissement de formalités.

2026400626SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société

ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

MF : 0397962T

A l'attention des actionnaires de la société ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

Mesdames et Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE et conformément à l'article 277 du code des sociétés commerciales et à

l'article 30 des Statuts de la société, et en application de l'Ordonnance n°177 du 30 janvier 2026 émise par la chambre des mandataires judiciaires, de la liquidation et de l'administration judiciaire du tribunal de première instance de Tunis 1, nous vous prions par la présente d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE, qui se tiendra le 27 mars 2026 à 10 heures au siège social sis à la Route Sidi Saad, Borj Ghorbel, Mornag - 2090, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation du délai et des modalités de la convocation de l'assemblée

- Mettre fin aux mandats de deux membres du Conseil d'administration

- Nomination d'un nouveau membre du Conseil d'administration

- Pouvoirs pour formalités.

Documents joints :

- Ordonnance du tribunal de première instance de Tunis 1 du 30 Janvier 2026

- Projet de résolutions.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

2026400627SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EXERCICE 2025

SOCIETE L'UNIVERS IMMOBILIER

Société Anonyme

Au capital de 3.500.000

Siège Social : I.C.C 3ème Etage Bur 9 Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène

IU : 0495974W

M.CNSS : 144353-17

Messieurs les actionnaires de la société sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 10 Avril 2026 à 12h00 au siège de la société, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport d'activité de la société au titre de l'exercice 2025, du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes.

- Approbation s'il y a lieu des états financiers arrêtés au 31.12.2025

- Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux conventions visées par l'art 200 du code de sociétés commerciales

- Affectation des résultats

- Quitus aux Administrateurs

- Distribution des jetons de présence

- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.

2026400628SANB3

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE DE TOURISME D'ANIMATION ET DE LOISIRS

SOTALO

S.A au capital de 9.750.000 Dinars

Siège Social : Z.I la Charguia 1 - 2035 - Tunis

MF : 296111 V/A/M/000

Mle CNSS : 140051-80

Les actionnaires de la société de tourisme d'animation et de loisirs sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 31 Mars 2026 à 10:00 Heures au siège social de la société sis à la rue 8610, Z.I la Charguia 1 - Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport d'activité de l'exercice 2025

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes pour l'exercice 2025

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2025

- Affectation des résultats de l'exercice 2025

- Ratification des opérations de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

- Quitus aux administrateurs pour leur gestion 2025

- Questions diverses.

- Pouvoirs.

2026400629SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation d'une AGE

HOTEL AGHALABITES

MF : 0004292W

SARL

CAPITAL : 30 000 DINARS

ADRESSE PLACE BEB TUNIS - KAIROUAN

Tous les associés sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le 20 Mars 2026 à 10 heures du matin, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des états financiers des exercices 2021 à 2024.

- Quitus au gérant.

- Nominations d'un gérant et d'un cogérant.

- Acceptation de nouveaux associés par l'héritage.

2026R00546SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Café de Sfax- Sarl

14, avenue Hédi Chaker Tunis

Matricule fiscal : 01654/P/M/000

Registre de commerce : B127651998 du 21/02/1998

CNSS : 35947-57

Ordre de jour :

Résultat de l'exercice 2025.

Messieurs les associés de la société café de Sfax sont convoqués à l'AG. qui aura lieu le 03 Avril 2026 à 17h au siège social de la société pour statuer sur les résultats de l'exercice 2025 et les années antérieures.

2026400633SRLB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Mohamed EL-yousfi CIN 01139265 et son épouse AROUSSIA BEN EL

HAJJ CIN 01199384 chacun d'eux annonce au public qu'il a perdu son acte de propriété pour un terrain de 730 m² situé à la route Gremda km 9 Sfax portant une maison au sol à Mohamed EL-yousfi et premier étage à son épouse provenant au premier par un acte d'achat notarié enregistré à Sfax le 19/11/1991 n°6114 et à son épouse donation notarié enregistré à Sfax le 02/09/2022, M050581 et chacun d'eux veut avoir une deuxième copie originale de son titre rédigé par Mohamed Mzid le notaire et celui qui veut s'opposer s'adresse auprès du notaire à Sfax Mohamed Mzid dans un délai de trente jours à partir de la date de cet avis.

2026X00264DIVD2

Perte d'un acte

Hafedh Ben Salem Ben Mohamed Frikha, né à Gremda le 17 décembre 1959, travailleur à l'étranger, titulaire de la carte d'identité nationale n°01240043, annonce au public qu'il est le propriétaire d'un terrain avec construction d'une maison située à la Route de l'Afrane, km 2, Sfax. Cette propriété a été acquise par un acte écrit le 1er décembre 2001 rédigé par les notaires Abdelaziz Bouatour et Mohamed Ben Mohamed Mzid (fils). Suite à la perte de son acte de propriété original, et il veut avoir une deuxième copie originale. Toute personne ayant une opposition doit être priée de la présenter auprès du notaire à Sfax, Mohamed Ben Mohamed Mzid, dans un délai maximum de 30 jours à compter de la date de publication du présent avis.

2026X00268DIVD2

Avis

Mme Faiza Kriaa annonce qu'elle possède un terrain de 434 m² sis à la route de Mahdia km11 Sfax objet de l'acte de donation daté le 18 mai 2024 enregistré le 20 mai 2024, n°M042071 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid, et elle a perdu le dit titre perdu le dit titre de propriété et elle désire se faire délivrée une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2026X00269DIVD2

Avis

Mr Fathi Katata annonce que son frère le feu Noureddine Katata possède un terrain de 1014.73 m² sis entre route de Mahdia et saltnia Km7 Sfax objet de l'acte de vente daté le 19 octobre 2018 enregistré le 07 Novembre 2018 N°M054758 devant deux notaires Mohamed Sadok Abdennadher et Riadh Abid et a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivré une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 30 jours de la date de cet avis.

2026X00270DIVD2

17/02/2026 10:37

Office de l'Elevage et des Pâturages

BILAN

Exercice Clos au 31 Décembre

Actifs	NOTE	2024	2023
ACTIFS NON COURANTS			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	1	2,288,148.019	2,267,299.219
Moins amortissements	2	-2,219,143.738	-2,127,026.721
		69,004.281	140,272.498
Immobilisations corporelles	1	57,794,821.612	55,400,985.469
Moins amortissements	2	-48,324,752.998	-47,333,286.257
		9,470,068.614	8,067,699.212
Immobilisations financieres	4	2,175,553.050	2,175,553.050
Moins provisions		-414,151.000	-414,151.000
		1,761,402.050	1,761,402.050
Total des actifs immobilisés		11,300,474.945	9,969,373.760
Autres actifs non courants			
Moins provisions			
Total ACTIFS NON COURANTS		11,300,474.945	9,969,373.760
ACTIFS COURANTS			
Stocks	5	7,253,439.502	6,429,613.078
Moins provisions		-50,123.967	-38,303.967
		7,203,315.535	6,391,309.111
Clients et comptes rattaches	6	3,883,107.329	3,422,426.093
Moins provisions		-2,698,128.048	-2,321,992.929
		1,184,979.281	1,100,433.164
Autres actifs courants	7	4,787,497.909	5,062,045.863
Moins provisions		-3,620,245.684	-3,619,204.184
		1,167,252.225	1,442,841.679
Placements et autres actifs financiers	8	700,000.000	
Liquidites et equivalents de liquidites	9	108,932,826.671	76,412,695.132
Moins provisions			
Total ACTIFS COURANTS		119,188,373.712	85,347,279.086
Total Actifs		130,488,848.657	95,316,652.846

Office de l'Elevage et des Pâturages

BILAN

Capitaux propres et Passifs	NOTE	Exercice Clos au 31 Décembre 2024	2023
Capitaux propres			
Fonds de dotation	10	23,519,466.414	23,519,466.414
Apport de l'Etat en nature		2,689,384.166	2,688,113.066
Autres reserves		73,346.530	73,346.530
Autres capitaux propres		28,546,661.047	27,181,960.614
Resultats reportes	10	-38,359,902.767	-38,584,299.403
Total avant résultat de l'exercice		16,468,955.390	14,878,587.221
Resultat de l'exercice		853.407.873	224,396.636
Total Capitaux propres		17,322,363.263	15,102,983.857
PASSIFS			
Passifs non courants			
Emprunts	11		
Autres passifs financiers (non courants)			
Provisions pour risques & charges		133,187.851	133,187.851
Depots &cautionnements recus	11		
Total passifs non courants		133,187.851	133,187.851
Passifs courants			
Fournisseurs & comptes rattaches	12	3,804,199.894	2,868,953.612
Autres passifs courants	13	82,036,371.785	51,747,482.840
Concours bancaires. & autres passifs financiers	14	27,192,725.864	25,464,044.686
Total PASSIFS		113,166,485.394	80,213,668.989
Total Capitaux propres et Passifs		130,488,848.657	95,316,652.846

OEP

ETAT DE RESULTAT

	NOTE	Exercice Clos au 31 Décembre 2024	2023
PRODUIT D'EXPLOITATION			
Revenus	15	5,391,771.861	4,780,983.720
Autres produits d'exploitation	16	20,862,164.829	21,651,240.371
Production immobilisée		453,650.000	274,020.000
Reprise sur provion		11,700.186	1,032.600
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION		26,719,286.876	26,707,276.691
CHARGES D'EXPLOITATION			
Variation des stocks des produits		23,843.717	-19,108.042
Achat de marchadises consommées	17	-4,170,243.571	-5,208,129.063
Achat d'approvisionnement consommés		-783,768.574	-806,025.998
Charges de personnel	18	-17,601,166.800	-17,699,887.635
Dotations aux amortissements et résorptions	19	-1,615,174.654	-1,280,750.890
Autres charges d'exploitation	20	-2,577,598.386	-3,043,112.517
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		-26,724,108.268	-28,057,014.145
RESULTAT D'EXPLOITATION		-4,821.392	-1,349,737.454
Charges financieres nettes	21	20,239.410	-3,795.201
Produits de placement	22	847,166.837	1,421,159.489
Autres gains ordinaires	23	322,336.173	431,958.461
Autres pertes ordinaires	24	-326,374.199	-269,810.173
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOTS		858,546.829	229,775.122
Impots sur les benefices		-5,138.956	-5,378.486
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOTS		853,407.873	224,396.636
Elements extraordinaires	25	0.000	
Resultat net de l'exercice		853,407.873	224,396.636
Effets des modifications comptables (net d'impots)			
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		853,407.873	224,396.636

Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité *ISSN 0330.9258* *Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T.*